

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20241104-D202474-DE  
Reçu le 06/11/2024

délibération :  
D\_2024\_7\_4

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 04 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 18

Date de convocation du : 28 Octobre 2024

Présents : 15

**Présents** : Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 18

**Objet : Charte "Bien manger à l'école c'est l'affaire de ma commune"**

**Pouvoirs :**

Madame LANOË-MALIVERT Véronique a donné pouvoir à Monsieur GOUYGOU Dominique  
Monsieur ARTAUD Frédéric a donné pouvoir à Madame MAUREL Marion  
Monsieur LAFENETRE Pascal a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur LAFENETRE Pascal

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Vincent MORA

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une charte intitulée « Bien manger à l'école c'est l'affaire de ma commune » est en place depuis plusieurs années au sein de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême. Cette charte comporte les points suivants :

- un projet alimentaire partagé
- l'art de cuisiner
- l'éveil alimentaire
- l'approvisionnement local et responsable
- la lutte contre le gaspillage.

Considérant que les élus de Dirac et le service de restauration scolaire ont déjà mis en œuvre plusieurs dispositions ( approvisionnement, lutte contre le gaspillage, le fait maison... ) inscrites dans la charte.

Considérant qu'un réseau « Bien manger à l'école, c'est l'affaire de ma commune » composé d'élus et de techniciens de communes volontaires a été constitué pour favoriser les échanges, les bonnes pratiques et mettre en place des actions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**ADOpte** la charte « Bien manger à l'école, c'est l'affaire de ma commune »,

**Autorise** Madame le Maire à signer tous documents et à prendre toutes les dispositions se rapportant à cette décision.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,  
Bénédicte MONTEGU

Emis le 04/11/2024, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 05/11/2024

